

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140925-2014\_B392-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2014  
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B392**

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Fonds de concours 2014 réservés aux communes pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants et pour la réalisation de nouveaux équipements sportifs - Approbation d'une convention d'objectifs pour la commune de Bouc-Bel-Air**

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaufort – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENCO Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

**Excusé(e)s :**

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**07\_1\_08**

**BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014**

Rapporteur : Hervé FABRE AUBRESPY

**Politique publique : Politique culturelle et sportive**

**Thématique : Sports**

**Objet : Fonds de concours 2014 réservés aux communes pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants et pour la réalisation de nouveaux équipements sportifs - Approbation d'une convention d'objectifs pour la commune de Bouc-Bel-Air**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Un des axes de la politique sportive de la Communauté du Pays d'Aix est de contribuer à améliorer le maillage territorial en matière d'infrastructures sportives grâce à des fonds de concours incitatifs.

Ces fonds de concours ont pour objet le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs communaux existants, mais également la réalisation de nouveaux équipements sportifs.

Le présent rapport propose de soutenir la commune de Bouc Bel Air pour un montant total de 56 500 Euros.

## Exposé des motifs :

### 1) Dispositif général :

Par délibération du 14 décembre 2007, le Conseil communautaire a décidé de reconduire les dispositifs d'aide à l'investissement des communes en matière d'équipements sportifs.

Le Conseil de Communauté du 24 juin 2010 a validé par une délibération cadre la mise en place de « fonds de concours incitatifs » correspondant aux dispositifs et aux critères suivants :

- un fonds de concours pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions d'équipements sportifs existants,
- un fonds de concours pour la réalisation d'équipements sportifs ;

Le Conseil de Communauté du 24 juin 2010 a décidé de rendre ces aides plus incitatives, d'une part en modifiant le taux d'intervention pour le porter à 50 % maximum du montant hors taxe de la charge nette de la commune (hors subventions extérieures) et, d'autre part, en les déplaçant.

Il convient de rappeler qu'en application de la loi du 13 août 2004, le montant de la participation financière attribuée par la Communauté du Pays d'Aix doit être au maximum égale à la charge nette de la commune Maître d'Ouvrage (hors subvention).

Il convient de noter que l'aide de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas actualisable et ne saura, en aucun cas, excéder le montant validé par la présente délibération.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée est recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées par la commune.

Il convient de noter qu'une convention fixe les droits et obligations entre les deux parties, la Communauté du Pays d'Aix et la Commune. Les modalités de paiement sont normées de la manière suivante :

- **70 %** d'acompte sur production de l'ordre de service de commencement des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux,
- **30%** sur production d'un décompte financier définitif (visé par l'Ordonnateur et le Comptable Public), du procès-verbal de réception des travaux et du plan de financement définitif.

Les communes bénéficiaires de ce soutien financier s'engagent à signaler sur le site des travaux, ainsi que dans toutes les publications communales, l'intervention de la Communauté du Pays d'Aix dans le financement de la réalisation visée, et selon les modalités arrêtées avec la Direction de la Communication de la Communauté du Pays d'Aix.

## 2) Commune de Bouc Bel Air :

La commune de Bouc Bel Air sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la CPA pour la réhabilitation générale du complexe sportif des terres Blanches. Le Conseil Général ne participe pas financièrement à cette opération.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé aujourd'hui de valider la demande d'aide de la commune de Bouc Bel Air pour un montant total de 56 500 Euros sur cette opération pour laquelle vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif et une fiche de synthèse en annexe de la convention.

Guichet Unique	Commune	Opération	Echéancier	Budget Global HT	Subvention sollicitée	Subvention allouée en 2014	%
2014-01418	<b>BOUC BEL AIR</b>	Réhabilitation du complexe sportif des Terres Blanches	Dernier trimestre 2014	113 000 €	56 500 €	<b>56 500 €</b>	50%
<b>TOTAL</b>						<b>56 500 €</b>	

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2007\_A483 du Conseil communautaire du 14 décembre 2007 relative à la reconduction des dispositifs de soutien financier aux communes pour la rénovation et la réalisation d'équipements sportifs ;

VU la délibération cadre n°2010\_A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative aux « Fonds de concours incitatifs » ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de fonds de concours aux communes ;

VU l'avis de la Commission Sports et Équipements Sportifs en date du 11 septembre 2014;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** l'aide financière à la commune de Bouc-Bel-Air pour un montant total de 56 500 Euros telle que décrite dans le tableau récapitulatif présenté plus avant;
- **APPROUVER** les termes de la convention à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix et la commune de Bouc-Bel-Air bénéficiaire d'un fonds de concours, dont un exemplaire est annexé au présent rapport;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération;
- **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne Fonction 414 / Nature 2041411 qui présente les disponibilités nécessaires.

## CONVENTION 2014

Opération : Réhabilitation générale du complexe sportif des Terres Blanches  
GU n°2014/01418 - Aide attribuée : 56 500 € - Délibération n°2014/B...

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants et pour la réalisation de nouveaux équipements sportifs.

Entre :

**La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise Hôtel de Boadès, CS 40868, 13626 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Monsieur Hervé FABRE AUBRESPY, son Vice-Président délégué au Sport et aux Équipements Sportifs, ayant reçu délégation de Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, désignée sous le terme « La Communauté »,

D'une part,

Et,

**La Commune de Bouc Bel Air,**

Sise Hôtel de Ville, 13320 BOUC BEL AIR, représentée par son Maire, Monsieur Richard MALLIE, en vertu d'une décision du Conseil Municipal du 20 juin 2014, désignée sous le terme « La Commune »,

D'autre part,

## PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

### **Objet du projet :**

La Commune de Bouc Bel Air sollicite un fonds de concours pour la réhabilitation générale du complexe sportif des Terres Blanches.

### **Plan de financement prévisionnel :**

INTITULE	DEPENSES € H.T	RECETTES € H.T
Equipement	113 000 €	
Commune		56 500 €
CPA		56 500 €
<b>Total</b>	<b>113 000 €</b>	<b>113 000 €</b>

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à la réhabilitation générale du complexe sportif des Terres Blanches par la commune de Bouc Bel Air.

### **Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix**

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la commune de Bouc Bel Air sous forme de fonds de concours, une aide de 56 500 € correspondant à 50 % des sommes effectivement payées par la commune qui s'estiment à 113 000 € HT. (cf. annexe 1).

### **Article 3 : Caractère de l'aide**

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Maire de la commune et transmis pour paiement du solde.

#### **Article 4 : Communication**

La commune bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

#### **Article 5 : Modalités de versement**

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix à la Commune de Bouc Bel Air interviendront selon les modalités suivantes :

- 70 % d'acompte sur production de l'ordre de service de commencement des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux,
- 30% sur production d'un décompte financier définitif ( visé par l'Ordonnateur et le Comptable Public ), du procès-verbal de réception des travaux et du plan de financement définitif.

Fait à Aix-en-Provence,  
Le

Pour la Communauté  
du Pays d'Aix

Le Vice – Président délégué  
au Sport et aux Équipements Sportifs

Hervé FABRE-AUBRESPY

Pour la Commune  
de Bouc Bel Air

Le Maire

Richard MALLIE

Cette convention est composée de 5 pages et de 5 articles.

# ANNEXE 1

**Fonds d'Intervention réservé aux Communes pour la rénovation, le maintien en l'état, l'extension et la réalisation d'équipements sportifs 2014**

**Fiche de Synthèse GU n°2014/01418**

DOSSIER ENREGISTRE CPA DEPUIS LE :

16 juillet 2014

<u>Opération :</u>	<u>Commune :</u>
<b>Réhabilitation générale du complexe sportif des Terres Blanches</b>	<b>BOUC BEL AIR</b>

Courrier sollicitant la C.P.A du : 24 juin 2014

Délibération du Conseil Municipal : OUI  NON  En date du : 20/06/14 – n°14.07.08

Tableau de financement : OUI  NON

**1/ Eléments financiers**

Coût total de l'opération : 113 000 € HT

Subvention sollicitée: 56 500 € HT

Participations sollicitées :

Décision de la Commission Sports :

<b>CPA</b>	<b>56 500 €</b>	<b>50 %</b>	<b>56 500 €</b>	<b>50 %</b>
Commune	56 500 €	50 %		
Total	113 000 €	100 %		

**2/ Descriptions/Observations :**

Le complexe sportif des Terres Blanches nécessite une importante réhabilitation générale afin de prolonger efficacement sa durée d'utilisation.

Cette opération comprend le remplacement de trois portes extérieures en aluminium, de châssis et d'une porte coupe-feu, l'occultation des châssis vitrés, le désamiantage des sols, la pose de carrelage ainsi que des travaux de climatisation et de chauffage dans la salle des fêtes.

Cette rénovation permettra la continuité du service public dans de bonnes conditions pour les activités associatives (sportives et culturelles) mais également les activités physiques des groupes scolaires de la commune.

**OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Fonds de concours 2014 réservés aux communes pour le maintien en l'état, l'amélioration, la mise aux normes et les extensions nécessaires aux équipements sportifs existants et pour la réalisation de nouveaux équipements sportifs - Approbation d'une convention d'objectifs pour la commune de Bouc-Bel-Air**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

06 OCT. 2014